L'égalité par...

les sciences humaines et sociales

(géographie, histoire et citoyenneté)

À quoi joue-t-on à la récréation ?

La séquence en deux mots

La séquence permet d'ouvrir la discussion sur la cour de récréation et les jeux qui s'y déroulent. Elle permet de travailler avec les élèves sur leur perception et sur l'occupation de l'espace.

La séquence vise à interroger la répartition filles-garçons des espaces de la cour de récréation et des jeux pratiqués par les élèves. Elle permet l'échange et la création de jeux dont les règles sont partagées par le groupe.

Objectifs du Plan d'études romand

Domaines disciplinaires	**Géographie SHS 21**	Identifier les relations existant entre les activités humaines et l'organisation de l'espace : … en comparant ses observations et représentations des espaces physiques et construit avec les représentations conventionnelles (cartes, plans, graphiques, …) … en étudiant des formes variées d'organisation de l'espace et les conséquences de la localisation des objets … en formulant des questions, en émettant des hypothèses et en vérifiant leur pertinence dans le contexte socio-spatial

Capacités transversales	**Communication**	• Codification du langage • Exploitation des ressources
	Pensée créatrice	Développement de la pensée divergente
Formation générale	**Vivre ensemble et exercice de la démocratie FG 25**	Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire : … en repérant des liens entre les règles de civilité et le respect dû à chacun et en appliquant ces règles

NB : Les objectifs peuvent dépendre du choix des activités.

Déroulement

Mise en situation

Annoncer aux élèves qu'elles et ils vont réaliser un plan de la cour de récréation et observer les activités et jeux qui y sont pratiqués.

Activités

Le plan de la cour

Demander aux élèves pour quelle raison la cour de récréation est placée à cet endroit par rapport à l'école, comment et par qui les jeux qui s'y trouvent ont été choisis selon elles et eux. Vérifier les hypothèses des élèves avec la ou le responsable communal chargé·e des bâtiments.

Distribuer une feuille et un crayon aux élèves et leur demander de réaliser le plan de la cour d'école en se promenant dans cet espace.

Échanger avec les élèves sur les différentes représentations réalisées. Ouvrir la discussion sur la manière dont un plan est généralement représenté (vue de dessus). Puis observer ensemble le plan dessiné par un ou une élève avec cette vue.

Dans les jours suivants, demander aux élèves de retourner dans la cour pour améliorer leur plan.

Leur donner comme consigne d'observer qui joue à quoi et où durant la récréation. Au retour de la récréation, échanger sur leurs observations.

Lors d'une récréation suivante, demander aux élèves de dessiner sur leur plan comment les élèves filles et garçons se répartissent dans la cour. Définir ensemble comment cette répartition peut être schématisée (écrire **F** pour fille et **G** pour garçon au-dessous de ronds qui représentent les personnes, représenter les personnes par des croix ou des points, utiliser des couleurs, etc.).

Voir par exemple l'illustration d'un plan de cour de récréation, p 170.

Après la récréation, laisser un peu de temps aux élèves pour terminer leur schéma et leur plan.

Afficher les plans et les schémas des élèves et ouvrir une discussion sur la base de quelques questions :

- Les élèves ont-ils représenté les enfants aux mêmes endroits ou y a-t-il des différences de perception entre élèves ?
- Les filles sont-elles souvent représentées dans une même partie du plan ? À quoi jouent-elles souvent ?
- Et les garçons, où sont-ils représentés ? À quoi jouent-ils ?
- Existe-t-il des espaces mixtes, où filles et garçons jouent ensemble ?

Si garçons et filles sont réparti·e·s dans des lieux différents de la cour, et que lors de la discussion précédente il avait été constaté que les jeux étaient différents également, ouvrir la discussion sur ces aspects. Comment peut-on faire pour que la cour soit un espace qui permette à tous et toutes, filles comme garçons de s'amuser et de profiter de l'espace à disposition ?

Échanger sur la notion de respect dans la cour de récréation :

- Qui aime jouer à quels jeux ?
- A-t-on le droit de jouer à tous les jeux ?
- Comment se comporter à la récréation avec ses camarades ?
- Quelles sont les règles qui permettent à tous et toutes d'avoir du plaisir à la récréation ?
- Peut-on faire des équipes mixtes au foot, à l'élastique, à la corde à sauter, etc. ?

Et dans cette cour ?

Afficher l'illustration *La cour de récréation* (p. 170) et demander aux élèves d'imaginer comment se répartit l'espace dans cette cour de récréation :

- D'après les élèves, qui joue à quels endroits (qui joue sur le terrain de foot, qui joue à la marelle, etc.) ? Comment se répartissent les enfants ?
- Quels sont les jeux ou que font-elles et ils ?

Demander aux élèves quelles solutions pourraient être trouvées afin que les jeux soient mieux répartis dans la cour de récréation : jouer ensemble, filles et garçons ; se répartir l'espace afin que les filles soient moins reléguées sur les côtés, etc.

Conclusion

Avoir le droit d'avoir envie de jouer entre filles ou entre garçons peut être respecté. Tout comme avoir le droit de pouvoir jouer à des activités de son choix, quel que soit son sexe. Il est important que filles et garçons aient autant d'espace à disposition. Chaque enfant doit pouvoir se sentir libre d'apprécier tout type de jeu : filles comme garçons peuvent aimer jouer au foot, à l'élastique, à la course, etc.

Prolongements

- Inventer de nouveaux jeux pour la récréation.
- Visionner le court-métrage *Espace*, d'Éléonor Gilbert (2014), dans lequel une enfant décrit l'espace de sa cour de récréation et les jeux qui s'y pratiquent, et réaliser les activités proposées.
  La vidéo est disponible sur le site Genrimages.org :
  www.genrimages.org/plateforme/?q=genrimages/voir_fiche2/708
- Visionner le court-métrage *Tout le monde a gagné*, réalisé par la Fondation Pacte, dans le cadre de son projet *La mixité, ça commence à l'école*. Disponible en ligne : www.fondationpacte.ch/video/16/14/video

Visées égalitaires

Les observations issues des recherches sur la répartition des filles et des garçons ainsi que des jeux pratiqués dans la cour de récréation montrent une occupation différentielle de la cour selon le genre, la séparation entre les sexes étant souvent de mise, tant dans les jeux que dans l'utilisation de l'espace. Dans le cas des jeux spontanés, en majeure partie, les garçons occupent plus l'espace, les filles jouant dans celui qui leur reste à disposition. Il est important d'ouvrir la discussion avec les élèves sur la question des jeux de la cour de récréation, afin de favoriser une plus grande mixité et afin de les amener à découvrir et expérimenter d'autres fonctionnements. Échanger sur la répartition des activités dans la cour ouvre la possibilité d'exprimer les envies et contribue à un travail de sensibilisation sur le respect dans cet espace scolaire.

Une référence pour aller plus loin

Site matilda.education : vidéo *La cour de récréation*, d'Édith Maruéjouls, sur le site www.matilda.education/app/course/view.php?id=218

La cour de récréation

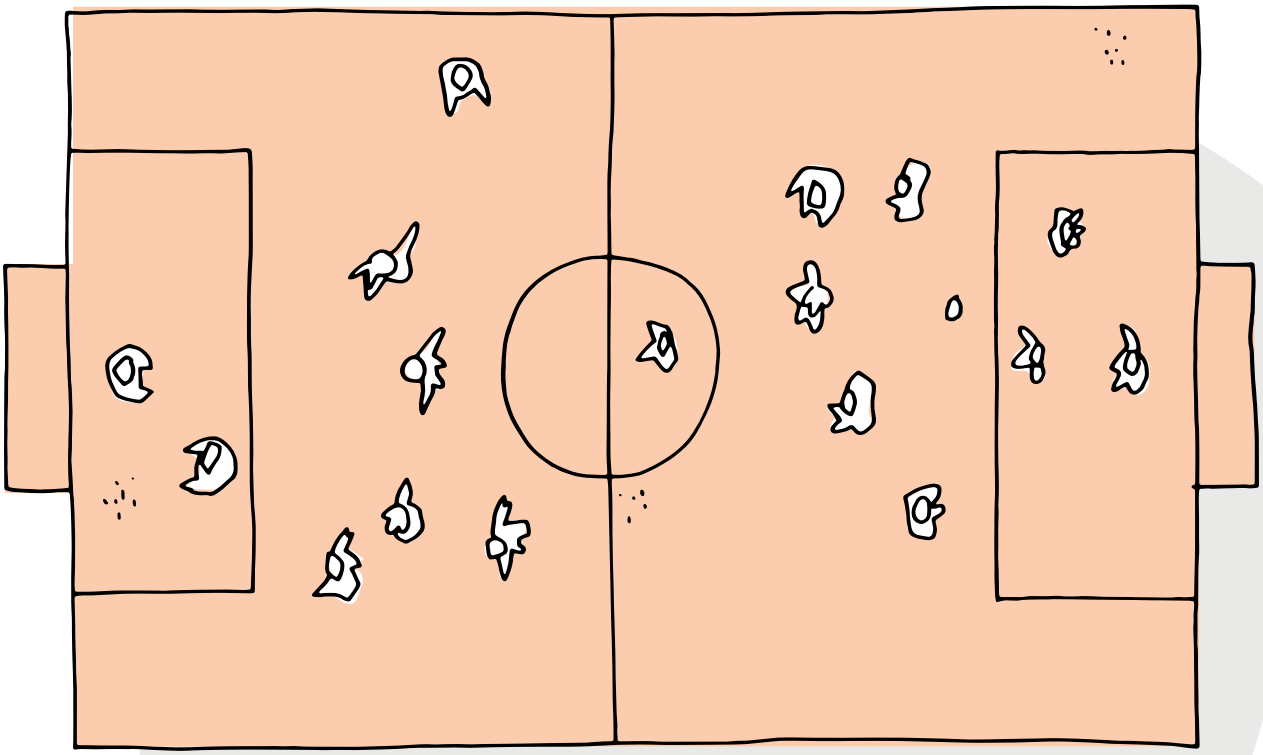

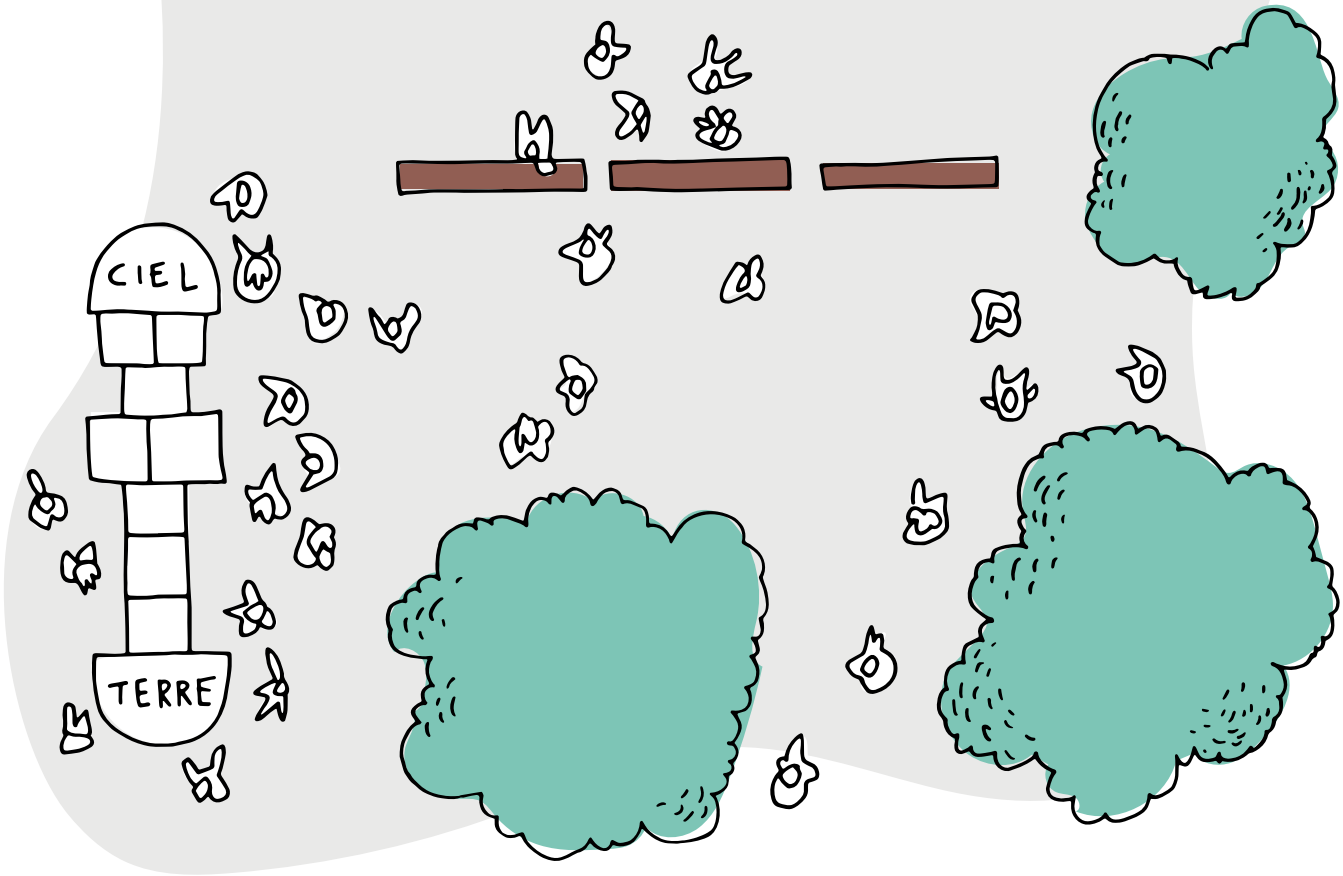

Des femmes artistes de la préhistoire

La séquence en deux mots

La séquence permet d'ouvrir la discussion et d'appréhender l'art pariétal par l'observation des traces retrouvées dans différents sites.

Alors que l'art préhistorique a toujours été attribué aux hommes, cette séquence permet d'avancer l'hypothèse de femmes artistes pendant la préhistoire en travaillant sur les peintures rupestres de la fin du Paléolithique.

Objectifs du Plan d'études romand

Domaines disciplinaires	**Histoire** **SHS 22**	Identifier la manière dont les Hommes ont organisé leur vie collective à travers le temps, ici et ailleurs : … en reconstituant des éléments de la vie d'une société à un moment donné de son histoire … en établissant des liens entre des événements du passé ainsi qu'entre des situations actuelles et des événements du passé … en dégageant la relativité des représentations du passé (et de l'avenir) construites à un moment donné
	Arts visuels **A 23 AV**	Expérimenter diverses techniques plastiques : … en utilisant divers outils, matériaux, supports et formats … en se familiarisant à de multiples procédés plastiques et en jouant avec les effets produits

Capacités transversales	**Collaboration**	• Prise en compte de l'autre • Action dans le groupe
	Pensée créatrice	• Développement de la pensée divergente • Concrétisation de l'inventivité

NB : Les objectifs peuvent dépendre du choix des activités.

Déroulement

Mise en situation

Expliquer le contexte de l'apparition de l'art pariétal à la fin du Paléolithique.

Les premières peintures pariétales, c'est-à-dire réalisées sur les parois des grottes, datent de la fin du Paléolithique (35 000-12 500 ans avant notre ère). Elles se trouvent surtout dans le sud de la France (grottes de Lascaux, Chauvet, Cosquer, Niaux) et au nord de l'Espagne (Altamira, El Castillo). Cette période est marquée par un climat plutôt froid lors de la dernière glaciation, aux alentours de 20 000 ans avant notre ère. Les humains qui ont réalisé ces peintures sont des *Homo sapiens*, bien que des datations récentes attribuent quelques rares figurations à l'époque du Néandertal. Elles et ils vivent de chasse, de pêche et de cueillette. Nomades, elles et ils habitent sous des tentes ou à l'entrée des grottes. Les peintures pariétales représentent surtout les différents animaux que les humains ont pu rencontrer à cette période, comme le renne, le cerf, le cheval, l'aurochs, le bison, le bouquetin, le rhinocéros laineux, le mammouth, la hyène, l'ours des cavernes ou le lion des cavernes. Des mains sont également fréquemment dessinées, de même que de nombreux signes (points, lignes, quadrillages). Les silhouettes humaines sont en revanche rares et exécutées de manière très schématique. En plus des peintures, des gravures et des sculptures ont été réalisées à la même période.

Au Paléolithique, des colorants naturels provenant de minéraux, réduits en poudre et mélangés à de l'eau, étaient utilisés. Avec les oxydes de fer, les couleurs jaune, orange, rouge, brun étaient obtenues. Le blanc provenait du calcaire (kaolin) et le noir du charbon de bois ou de l'oxyde de manganèse. Les traits étaient simplement tracés avec les doigts, des tampons de cuir ou encore de véritables pinceaux faits avec des poils d'animaux.

Il existe également un art dit mobilier qui regroupe des figurines de personnages (surtout des femmes) et des animaux sculptés dans la pierre, l'os, le bois de renne ou l'ivoire de mammouth.

Activités

L'art pariétal

Chercher sur internet ou dans des ouvrages et montrer aux élèves des photos des peintures de plusieurs grottes (Lascaux, Chauvet, Rouffignac, Pech-Merle, etc.) représentant des animaux et des mains en négatif et positif. Observer ces images avec les élèves et discuter des thèmes évoqués et des manières de représenter les figurations.

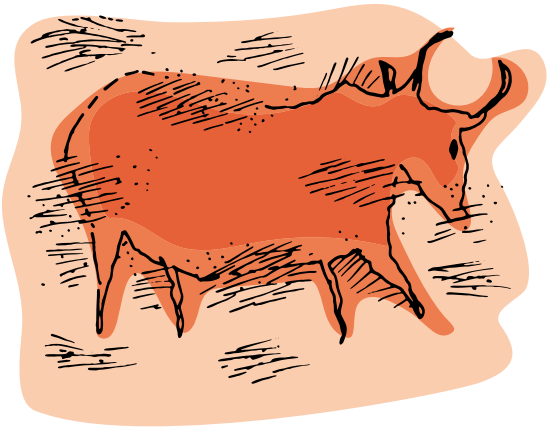

Il est possible de réaliser une visite virtuelle de la grotte de Lascaux sur leur site : www.lascaux.culture.fr

Discuter avec les élèves des différentes techniques de peintures qui existaient à l'époque :

- le tracé avec des morceaux de charbon ou de la peinture au pinceau ;
- le soufflé : pigment mis dans la bouche et craché sur la paroi avec la technique du pochoir (c'est avec ce procédé que les mains en négatif ont été réalisées) ;
- l'incision de la roche ;
- la juxtaposition de ponctuations au tampon.

Il est également possible de visionner des séquences de films sur l'art pariétal sur internet :

- « À l'école des peintres de Lascaux ». (22 minutes) : www.dailymotion.com/video/x6xx24k
- « Lascaux, préhistoire de l'art » (1996). (1 heure), avec des démonstrations de techniques visibles entre la 27e et 30e minute : www.youtube.com/watch?v=-vroSu_6j8g

Comment peut-on savoir si l'artiste était un homme ou une femme ?

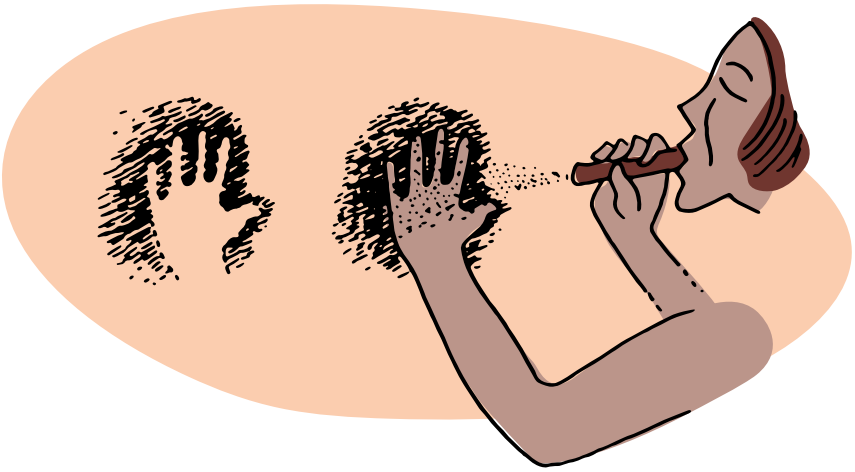

Demander aux élèves qui, selon elles et eux, peignait dans les grottes.

Ouvrir la discussion avec les élèves sur les raisons qui font que souvent ce sont des hommes qui sont représentés ou imaginés comme les auteurs des peintures rupestres.

Un illustrateur de scènes préhistoriques reconnu, Gilles Tosello, a été parmi les premiers à représenter des femmes dans des activités censées être dévolues aux hommes : peintures pariétales, taille de silex, sculpture de figurines.

Effectuer une recherche sur cet illustrateur et observer ses réalisations.

Visionner avec les élèves la vidéo *L'art pariétal*, du site Matilda.education, dans laquelle l'archéologue Leslie Van Gelder explique son travail sur les peintures rupestres (tracés digitaux et empreintes de mains) et présente l'indice de Manning :

https://matilda.education/app/course/view.php?id=148

L'art paléolithique a toujours été attribué aux hommes ; ce n'est que depuis une vingtaine d'années que les chercheurs et les chercheuses portent une attention particulière sur les rôles et les activités des femmes dans la société paléolithique. Concernant l'art pariétal, on pensait que les artistes étaient des hommes, car les sujets étant majoritairement des animaux, seuls les chasseurs, donc des hommes, avaient pu les représenter. Pourtant les femmes ont aussi joué un rôle dans la chasse, par l'observation, le rabattage, le découpage de la viande, et elles connaissaient aussi bien les animaux que les hommes. Un travail particulier a été réalisé sur les mains peintes en négatif ou en positif pour retrouver à qui elles appartiennent.

On peut expliquer la différence entre une main en positif (la main elle-même est peinte) et une main en négatif (le contour de la main est peint). Les représentations de mains en positif sont plus rares, même si elles paraissent plus simples à réaliser.

D'après les études des mains en négatif dans les grottes de Bornéo puis d'Europe, des chercheurs et chercheuses ont mis en évidence que certaines mains appartiennent à des femmes. Elles et ils se fondent sur l'indice de Manning, qui établit un rapport entre la mesure de la longueur de l'index et de l'annulaire. Selon cet indice, généralement, chez les hommes l'index est plus court que l'annulaire, alors que chez les femmes les deux doigts sont de la même longueur. Cependant, cet indice n'est pas parfait et il est controversé, car cela reste une tendance qui n'est pas applicable à l'ensemble des individus. De plus, il est parfois difficile de mesurer la longueur des doigts d'après une peinture, l'irrégularité de la paroi pouvant modifier le contour de la main.

Initiation à l'art rupestre

Réaliser avec les élèves une peinture à la mode paléolithique sur une feuille imitant la paroi d'une grotte.

Matériel

- un rouleau de papier kraft (papier d'emballage)
- un pot de colle blanche diluée à l'eau (2/3 colle, 1/3 eau)
- un pinceau large
- 2 à 3 litres de sable fin
- quelques éponges
- des baguettes de bois au format d'un crayon
- de la peinture jaune, orange, rouge, brune
- du charbon de bois
- des représentations d'animaux préhistoriques, tels que mammouth, bison, aurochs, cheval, rhinocéros, lion des cavernes, etc.

Confectionner le support imitant la paroi de grotte

Découper le papier de façon à obtenir des feuilles de format A3. Appliquer le mélange colle-eau sur la feuille à l'aide d'un pinceau, puis répartir une fine couche de sable sur le support. Lever la feuille pour récupérer le sable non collé. Laisser sécher.

Réaliser la peinture

Les élèves réalisent une peinture mettant en scène des animaux préhistoriques et des signes (points, traits, quadrillage, etc.). Le travail s'effectue non pas au pinceau, mais à l'aide d'un charbon de bois, ainsi que des doigts, d'une baguette en bois trempée dans la peinture ou de morceaux d'éponge. L'élève peut également représenter sa main en négatif, en tamponnant son pourtour avec une éponge préalablement imprégnée de peinture.

Afficher les réalisations des élèves.

Conclusion

Hommes ou femmes, le sexe des artistes est difficile à établir en l'absence de critères sûrs. Même si les analyses réalisées sur les mains pour déterminer le sexe d'une personne sont imparfaites, elles montrent la probabilité que les femmes ont aussi participé à l'art paléolithique. Des empreintes de pieds et des traces de doigts dans l'argile attribuées à des femmes dans plusieurs grottes ornées confirment cette hypothèse.

Prolongements

- Effectuer une recherche sur des femmes artistes connues, actuelles ou d'autres périodes. Réaliser un exposé sur l'une d'elles.
- Réaliser la séquence *À la découverte de Sophie Taeuber-Arp* (p. 209).
- Réfléchir avec les élèves au langage souvent utilisé en histoire (Homme de Cro-Magnon par exemple) : ce langage permet-il d'inclure tous et toutes et est-il égalitaire ? Effectuer des recherches sur la rédaction épicène.

Visées égalitaires

La vision du rôle des femmes dans la préhistoire a parfois été le résultat de préjugés de la part des chercheurs et chercheuses plutôt qu'une réalité scientifique. Analyser l'apport des femmes à toutes les époques est important afin de raconter une histoire qui tienne compte de l'ensemble des humains. Actuellement, les études tendent à montrer l'importance des activités productives et créatrices des femmes au Paléolithique. Dans les illustrations représentant les artistes de la préhistoire, ce sont toujours des hommes qui sont représentés.

De même, notre représentation de la guerre et des personnes qui utilisent les armes ont amené à supposer que les Vickings partaient en laissant femmes et enfants à la maison et que, parmi ces terribles combattants, il n'y avait que des hommes. Là encore, lorsque des travaux et des découvertes plus anciennes sont revisités sans préjugés, il est possible de réévaluer la manière dont l'histoire a été écrite jusque-là.

Des références pour aller plus loin

- Tosello, Gilles. (2005). *Préhisto Art*. Auréoline éditions.
- Cohen, Claudine. (2016). *Femmes de la préhistoire*. Belin éditions.
- Le Brun, Éric. (2013). *L'art préhistorique en bande dessinée*. Éditions Glénat.

Voir par exemple l'article *L'un des plus grands guerriers vikings était une femme* de Michael Greshko, du National Geographic : www.nationalgeographic.fr/histoire/lun-des-plus-grands-guerriers-vikings-etait-une-femme

Être femme en Égypte et en Grèce au temps de l'Antiquité

La séquence en deux mots

La séquence permet de découvrir et de comparer les droits des femmes dans l'Antiquité en Grèce et en Égypte.

Elle permet de réaliser également une comparaison avec les droits des femmes à l'époque contemporaine et de mettre en évidence que femmes et hommes n'ont pas toujours été considéré·e·s comme égaux en droit.

Objectifs du Plan d'études romand

Domaines disciplinaires	**Histoire SHS 22**	Identifier la manière dont les Hommes ont organisé leur vie collective à travers le temps, ici et ailleurs : … en reconstituant des éléments de la vie d'une société à un moment donné de son histoire … en établissant des liens entre des événements du passé ainsi qu'entre des situations actuelles et des événements du passé

Capacités transversales	**Collaboration**	Action dans le groupe
	Communication	• Analyse des ressources • Exploitation des ressources
	Démarche réflexive	Remise en question et décentration de soi
Formation générale	**MITIC FG 21**	Décoder la mise en scène de divers types de messages : … en comparant de manière critique les informations données par des sources différentes sur les mêmes sujets

NB : Les objectifs peuvent dépendre du choix des activités.

Déroulement

Mise en situation

Annoncer aux élèves qu'une analyse du statut des femmes en Égypte et en Grèce au temps de l'Antiquité va être réalisée, suivie d'une comparaison avec la situation actuelle en Suisse.

Demander aux élèves si elles et ils savent ce que signifie les « droits des femmes ». Laisser les élèves échanger librement sur ce thème.

Face aux inégalités auxquelles elles font face, les femmes ont bien souvent été contraintes de réclamer une égalité de droit et de fait avec les hommes. Loin de leur être octroyés gracieusement, de nombreux droits ont été acquis à la faveur de revendications, voire de luttes, par des femmes engagées et leurs allié·e·s. On nomme de ce fait « droits des femmes » les droits réclamés par les femmes, ou certaines femmes, afin d'obtenir : le droit de travailler, le droit à l'égalité salariale, à avoir des droits égaux en ce qui concerne la famille, l'accès à l'éducation, le droit à l'autonomie et à l'intégrité corporelle, le droit de ne pas subir de violences en raison de son sexe, ou encore les droits politiques. Dans certains pays, ces droits sont inscrits dans la loi, mais cela ne veut pas toujours dire qu'ils sont présents dans les faits. Dans d'autres pays, certains de ces droits n'existent pas pour les femmes. Ils diffèrent des notions de droits de l'homme, car ils mettent en avant les inégalités qui existent en raison du sexe d'une personne.

Pour plus d'informations sur les droits des femmes, le site internet d'Amnesty international propose une rubrique sur ceux-ci.

Une émission de la RTS, *Geopolitis - Droits des femmes : à quand l'égalité ?* - RTS.ch, 6 mars 2016, propose d'observer comment ont évolué les droits des femmes depuis vingt ans, soit depuis la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995, que 189 gouvernements ont signé : http://pages.rts.ch/emissions/geopolitis/7446091-droits-des-femmes-a-quand-l-egalite.html#7446093

Activités

Les femmes en Égypte ancienne et en Grèce antique

Distribuer les textes *Les femmes en Égypte ancienne* (p. 183) et *Les femmes dans la Grèce antique* (p. 187) aux élèves, qui les lisent, puis complètent le document *Comparaison des droits des femmes en Égypte et en Grèce au temps de l'Antiquité* (p. 191).

Les textes sur la Grèce et l'Égypte peuvent être lus par chaque élève ou les textes sur la Grèce antique peuvent être distribués à un groupe d'élèves et ceux sur l'Égypte ancienne à un autre groupe. Chaque groupe présente alors le contenu du texte lu à l'autre groupe.

Avant la lecture, expliciter certains mots contenus dans ces deux textes (scribe, démocratie, tuteur, hériter, gynécée, etc.).

Des textes présentant un résumé du statut des femmes dans les deux civilisations sont mis à disposition, accompagnés de documents issus du magazine *Arkéo junior*. L'enseignant·e choisit si l'ensemble des textes sont donnés aux élèves ou des extraits.

- *Arkéo junior*, n° 169 – décembre 2009. « Les femmes dans l'Égypte ancienne ».
- *Arkéo junior*, n° 74 – avril 2001. « Les femmes dans la Grèce antique ».

Réaliser une mise en commun en classe. Comparer les droits des femmes en Égypte et en Grèce au temps de l'Antiquité, demander aux élèves ce qu'elles et ils peuvent en dire après la lecture de ces deux textes.

Identifier avec les élèves dans les textes issus du magazine *Arkéo junior* quels éléments sont issus de l'histoire et lesquels sont issus de mythes.

Comparer les éléments découverts sur les droits des femmes en Égypte et en Grèce avec ceux sur la place des femmes dans la société romaine, à l'aide du moyen d'enseignement romand *L'Atelier de l'Histoire 5e-6e*, Thème 9 : Société, place des femmes et des enfants, Manuel de l'élève, p. 203.

Et en Suisse

Demander aux élèves depuis quand les femmes ont des droits politiques en Suisse (depuis quand elles ont le droit de vote et d'éligibilité).

Ouvrir la discussion avec les élèves sur quelques dates significatives des droits des femmes en Suisse :

- 1971 : le droit de vote et d'éligibilité en Suisse est enfin octroyé aux femmes. Il ne sera appliqué qu'en 1990 dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, par décision du Tribunal fédéral.
- 1981 : le principe de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est inscrit dans la Constitution. Rechercher avec les élèves ce qu'est la Constitution.
- 1988 : le nouveau droit matrimonial est introduit. Jusque-là, les hommes étaient considérés comme les seuls chefs de famille. Cela avait notamment pour conséquence que les femmes mariées n'avaient pas le droit de participer pleinement au choix du lieu du domicile conjugal, qu'elles ne pouvaient exercer leur profession sans en demander la permission à leur mari ou à un juge, qu'elles ne pouvaient pas ouvrir un compte en banque sans l'accord de leur mari, etc.

La vidéo *Helveticus : 1971 Le droit de vote des femmes*, sur le site RTS Découverte, peut être montrée aux élèves.

Reprendre le tableau du document *Comparaison des droits des femmes* (p. 191) et discuter oralement des différentes rubriques : qu'en est-il de l'école, du mariage, de la fortune, de l'héritage et de la vie sociale pour les femmes en Suisse actuellement ?

À la suite des recherches et de la discussion, demander aux élèves quels sont, à leur avis, les défis à venir, les objectifs à atteindre pour plus d'égalité. Ouvrir la discussion, si nécessaire, en parlant par exemple des écarts de salaires entre les femmes et les hommes, qui sont encore existants à l'heure actuelle en Suisse.

Les documents *Femmes Pouvoir Histoire. Histoire de l'égalité en Suisse de 1848 à 2000* et *Femmes Pouvoir Histoire. Histoire de l'égalité en Suisse 2001-2017*, de la Commission fédérale pour les questions féminines, permettent de mettre en avant les évolutions en lien avec la politique de l'égalité et des questions féminines en Suisse, ainsi que les dates clés de l'égalité.

École

En Suisse, à l'heure actuelle, filles et garçons ont les mêmes droits à l'école, ont accès aux mêmes filières et aux mêmes diplômes. Cela n'a pas toujours été le cas : jusqu'à récemment (dans les années 1980), les contenus enseignés n'étaient pas les mêmes pour les filles et les garçons, de même que le nombre d'heures d'école. « Les femmes ont dû lutter âprement pour conquérir l'égalité d'accès aux institutions de formation et l'égalité dans les programmes.

L'entier de ces documents peut être téléchargé sur internet : https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/histoire-de-l_egalite--femmes-pouvoir-histoire.html. Ils sont également présents dans les mallettes *Balayons les clichés !*, disponibles dans les Bureaux de l'égalité cantonaux ou dans certaines bibliothèques scolaires.

Avec l'introduction de l'école obligatoire pour tous et toutes dans les années 1830, les filles ont certes eu droit, comme les garçons, à un enseignement d'une durée de quatre à six ans dans les connaissances de base : lire, écrire et compter. L'enseignement des travaux à l'aiguille fut rapidement introduit pour les filles, et très vite on vit s'établir un enseignement différencié pour les deux sexes à l'école primaire. Les jeunes filles ont été longtemps exclues des écoles et gymnases supérieurs publics et dès lors exclues de branches comme la physique, la chimie, la géométrie ou encore le latin [...] Ce n'est qu'en 1981 que l'égalité dans l'instruction fut inscrite dans la Constitution. »

Commission fédérale pour les questions féminines. 2001. *Femmes Pouvoir Histoire. Histoire de l'égalité en Suisse de 1848 à 2000.* Les femmes à l'université (chapitre 4.3). Berne

L'accès à l'université est possible maintenant pour tous et toutes, mais cela n'a pas toujours été le cas.

Et encore à l'heure actuelle, malgré des possibilités formellement égales d'accès, il y a, pour l'ensemble de la Suisse, des différences considérables entre les sexes dans le choix des facultés et les diplômes académiques de fin d'études.

« À l'école obligatoire, les filles ont en moyenne de meilleures performances que les garçons, elles fréquentent plus souvent des formations postobligatoires, elles obtiennent la majorité des diplômes de maturité et leur proportion a fortement augmenté parmi les détenteurs de diplômes décernés par les hautes écoles. Mais les orientations différentes des garçons et des filles dans la formation n'ont que très peu changé. Les garçons font plus souvent un apprentissage que les filles, celles-ci en revanche sont numériquement dominantes dans les collèges secondaires et les écoles de culture générale. Les hommes privilégient les formations et les professions techniques comme le génie civil, l'architecture et l'industrie du bâtiment, la technique et l'informatique. Les femmes, elles, choisissent bien plus souvent des formations et des métiers dans les domaines de la santé, des sciences humaines et sociales et du travail social, ainsi que dans l'enseignement. […]. En 1993, seuls 12 des 26 cantons ne connaissent plus de différences entre filles et garçons à l'école primaire. C'est ce que constate début janvier le rapport « Femmes – filles – formation. Vers l'égalité » publié par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). »

Commission fédérale pour les questions féminines. 2001. *Femmes Pouvoir Histoire. Histoire de l'égalité en Suisse de 1848 à 2000.* Éducation des filles et mixité (chapitre 4.1). Berne.
Commission fédérale pour les questions féminines CFQF. 2017. *Femmes Pouvoir Histoire. Politique de l'égalité et des questions féminines en Suisse 2001–2017.* Formation et sciences (chapitre 3). Berne.

Mariage

Le nouveau droit du mariage de 1988 a entériné l'égalité formelle entre époux. Cependant, avec l'augmentation du nombre de couples vivant en concubinage, la question de l'égalité de traitement entre couples mariés et non mariés est devenue une question d'actualité. L'inégalité de traitement des couples de même sexe était particulièrement frappante jusqu'à peu, puisqu'ils n'avaient pas la possibilité de donner à leur union une existence juridique par le biais du mariage. Depuis 2007, le partenariat enregistré existe au niveau fédéral et permet aux couples homosexuels d'accéder à l'égalité avec les couples mariés dans presque tous les domaines importants. Des projets de lois sur le mariage pour tous et toutes sont en discussion au Parlement. Ainsi, les dispositions relatives à l'existence d'un mariage s'appliqueraient également à l'avenir aux unions entre personnes de même sexe, comme la naturalisation facilitée ou le régime de la participation aux acquêts. Depuis le 1er janvier 2018, les personnes vivant en partenariat enregistré ou en concubinage peuvent adopter l'enfant de leur partenaire.

Commission fédérale pour les questions féminines. 2017. *Femmes Pouvoir Histoire. Politique de l'égalité et des questions féminines en Suisse 2001–2017.* Droits (chapitre 2, droits des familles). Berne.

Droits politiques

Concernant les droits politiques, les femmes ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité sur le plan fédéral en 1971. Cependant, la participation politique des femmes ne fut intégrale qu'en 1990 sur les plans cantonal et communal. À l'heure actuelle, la proportion de femmes dans les organes politiques reste largement inférieure à la proportion d'hommes.

Commission fédérale pour les questions féminines. 2001. *Femmes Pouvoir Histoire. Histoire de l'égalité en Suisse de 1848 à 2000*. Le long chemin menant au droit de vote et d'éligibilité des femmes (chapitre 2.1). Berne
Commission fédérale pour les questions féminines. 2017. *Femmes Pouvoir Histoire. Politique de l'égalité et des questions féminines en Suisse 2001-2017*. Politique/participation politique (chapitre 1). Berne.

Conclusion

La démocratie grecque, dont la pertinence et l'efficacité est souvent soulignée, excluait en fait les femmes, ainsi que les enfants, les personnes étrangères et les esclaves. Ainsi, une majorité de personnes ne bénéficiaient pas des mêmes droits que les citoyens hommes.

En Suisse, à l'heure actuelle, les femmes votent et peuvent être élues. Cependant, ce droit a été acquis récemment. Les femmes restent encore, à l'heure actuelle, minoritaires dans le champ de la politique (organes exécutifs et législatifs).

Prolongements

- Réaliser une présentation d'une femme ayant marqué l'histoire ou qui est un modèle à l'heure actuelle.
- Faire une recherche sur les dates d'acquisition du droit de vote pour les femmes en Europe et dans le monde.
- Faire un exposé sur une personnalité féminine grecque (Agnodice d'Athènes par exemple) ou égyptienne (sur les femmes pharaons par exemple).
- Faire le lien avec les moyens d'enseignement romands *L'Atelier de l'Histoire 5e-6e* (par exemple : Brochures sur l'Antiquité, Thème 9 : La femme dans la société romaine, Guide de l'enseignant·e, pp. 270-271).
- Regarder la vidéo *L'invention de l'éducation dans le monde grec ancien et la définition des rôles sexués* du site internet Matilda. education : https://matilda.education/app/course/view.php?id=87
- Lire avec les élèves la bande dessinée sur Agnodice d'Athènes, de Pénélope Bagieu.

Bagieu, Pénélope. (2016). *Culottées, des femmes qui ne font que ce qu'elles veulent*, tome 1, Gallimard bandes dessinées.

Visées égalitaires

Il est important de faire prendre conscience aux élèves que les droits des femmes n'ont pas toujours été présents et/ou respectés. Aujourd'hui en Suisse, les femmes et les hommes sont égaux en droit. Cependant, dans les faits, il existe encore de nombreuses inégalités.

Lorsqu'on fait référence aux périodes historiques, il est nécessaire de travailler également sur les apports des femmes à l'histoire, leurs droits, etc., car les manuels d'histoire ne font encore que peu mention de ces éléments.

Concernant la Grèce antique, il faut spécifier que si cette civilisation est souvent présentée comme une civilisation démocratique, les femmes en étaient clairement exclues.

Voir par exemple la recherche du Centre Hubertine Auclert : *La représentation des femmes dans les nouveaux manuels d'histoire de seconde et de CAP*. (2011). www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/synthese_etude_manuels_cha.pdf

Des références pour aller plus loin

- *Arkéo junior*, *Les femmes dans la Grèce antique* (No 74, avril 2001), et *Les femmes dans l'Égypte ancienne* (No 169, décembre 2009).
- Jami, Irène, Dermenjian, Geneviève, Rouquier Annie, Thébaud, Françoise. (2010). *La place des femmes dans l'histoire, une histoire mixte*. Paris : Belin éditions.
- Pour l'histoire des femmes en Suisse, voir le site de la Commission fédérale des questions féminines, www.comfem.ch, ou la bande dessinée *Lentement, mais sûrement ! Les droits politiques des femmes suisses*. Gendering et Mautienne Prod. (http://gendering.net/bd-suisse/).

Les femmes dans l'Égypte ancienne

Selon l'état des connaissances actuelles, les femmes disposaient des mêmes droits que les hommes dans l'Égypte ancienne. Du point de vue des lois, ce qui détermine leurs droits ne dépend pas de leur sexe, mais de leur position sociale.

Les femmes pouvaient acquérir ou posséder des biens en toute autonomie. Elles disposaient de tous les droits, dès leur naissance, et aucune modification n'était apportée à leur statut en raison de leur mariage ou de leurs maternités. Elles héritaient à égalité avec leurs frères.

Les femmes égyptiennes avaient la possibilité de discuter du choix de leur époux avec leur père et pouvaient faire valoir leurs sentiments.

Les époux devaient s'engager à une fidélité réciproque, mais en cas d'adultère, seules les femmes étaient durement punies. En théorie, elles pouvaient être condamnées à mort, même si le plus souvent des solutions à l'amiable étaient trouvées. De leur côté, les maris infidèles ne risquaient aucune sanction, pour autant que leur amante ne soit pas une femme mariée.

Une Égyptienne pouvait divorcer librement à sa demande. La plus riche personne du couple devait fournir une somme d'argent à l'autre. Chaque membre possédait ses biens personnels et en disposait à sa convenance.

Très tôt, dès l'âge de 4 ans, certaines filles (mais qui restaient une minorité) issues des élites pouvaient suivre l'enseignement destiné aux scribes. Les femmes ayant fait de telles études pouvaient accéder à de hautes fonctions, mais il s'agit d'exceptions.

Dès l'Ancien Empire, quelques rares femmes ont été autorisées à suivre l'enseignement de la médecine et de la chirurgie. Des inscriptions ont été trouvées qui parlaient d'une certaine Peseshet, enterrée dans un mastaba de Gizeh remontant à la IVe dynastie : cette femme portait le titre de directrice et de doctoresse. Elle est considérée comme la première femme médecin connue au monde. Quant à la fonction de vizir, également masculine, quelques exceptions ont également existé. Une stèle de la VIe dynastie parle de Nébet qui fut vizir et conseillère auprès du pharaon.

Portrait

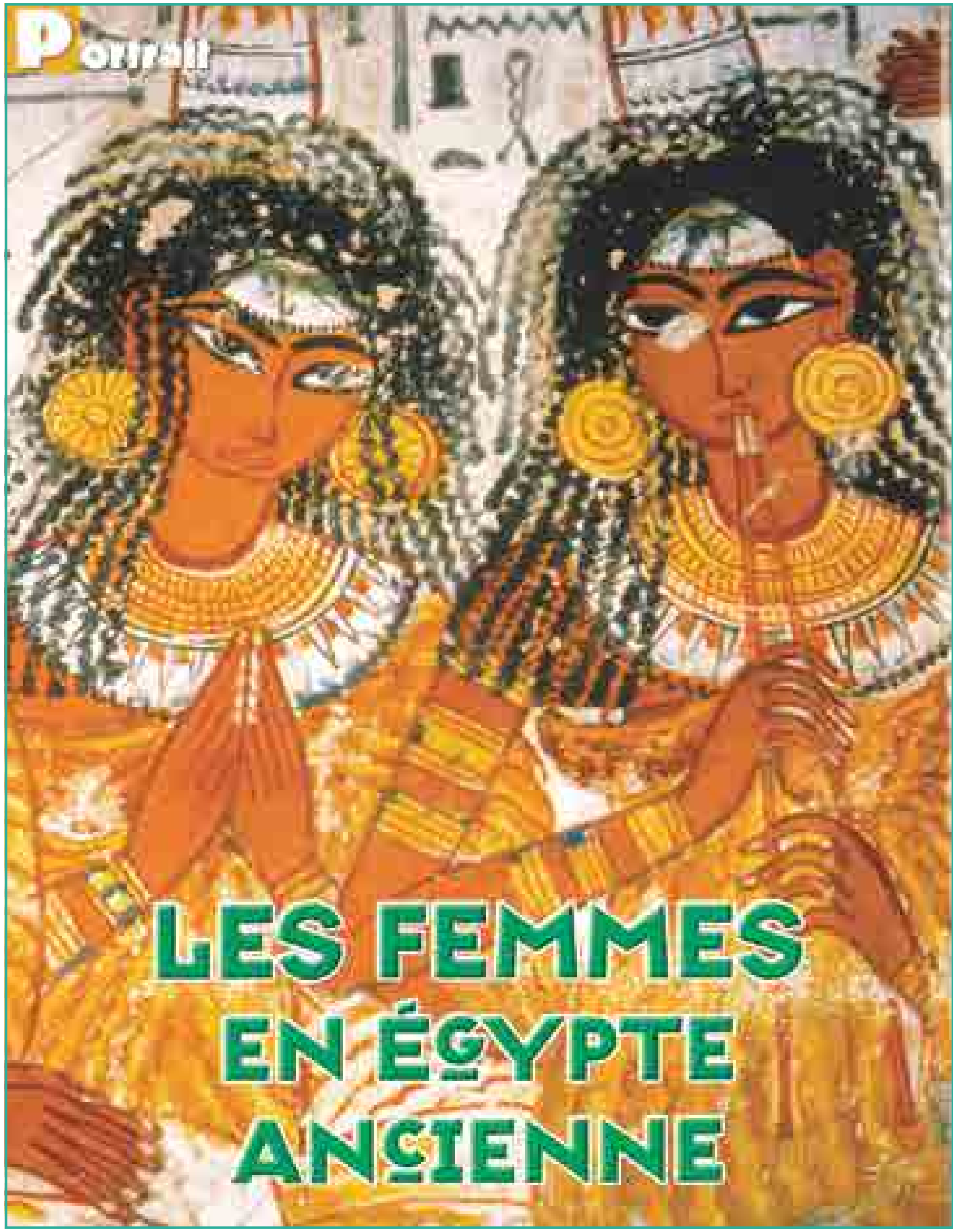

LES FEMMES EN ÉGYPTE ANCIENNE

Coquettes, rusées, menteuses, c'est souvent sous ces traits qu'apparaissent les femmes égyptiennes dans les contes populaires de cette civilisation. Quant aux œuvres d'art, elles font des femmes égyptiennes un portrait charmant et délicat, voire somptueux. Alors quel était le vrai visage des femmes de l'Égypte antique ? Paysannes, sages-femmes, fonctionnaires, prêtresses, reines : les femmes égyptiennes n'avaient pas seulement un rôle d'épouses et de mères !

MAÎTRESSES DE MAISON

© Éditions Faton, *Arkéo junior* No 169, décembre 2009

LA GRANDE ÉPOUSE ROYALE

UN TRAVAIL À PLEIN TEMPS

FEMMES D'AFFAIRES

© Éditions Faton, *Arkéo junior* No 169, décembre 2009

© Éditions Faton, *Arkéo junior* No 169, décembre 2009

Les femmes dans la Grèce antique

À certaines périodes de la Grèce antique, les qualités attribuées aux hommes étaient le courage et l'éloquence. Les femmes, quant à elles, étaient destinées à la soumission, à l'effacement et au silence. Périclès, considéré comme le fondateur de la démocratie, a affirmé que la plus grande gloire des femmes était de ne pas faire parler d'elles, ni en bien ni en mal[1].

Dans la Grèce antique, une femme, qu'elle soit fille, veuve ou divorcée, ne pouvait prendre aucune décision elle-même. Elle n'avait pas le droit de se marier ou de se remarier sans l'autorisation de son tuteur, qui pouvait être son père, son frère, voire son fils. Du reste, personne ne demandait l'avis des femmes sur le choix de leur époux.

Une femme, qu'elle soit fille, épouse ou mère, n'avait pas non plus le droit d'hériter.

Une fois mariée, elle était placée sous l'autorité de son mari. Elle vivait alors recluse, retirée dans l'appartement qui lui était réservé : on appelait cet endroit le gynécée.

Les hommes (c'est-à-dire les citoyens, mais pas les esclaves ou ceux considérés comme étrangers, qui n'avaient pas les mêmes droits) vivaient, quant à eux, essentiellement à l'extérieur. Ils fréquentaient la place publique, ils siégeaient à l'Assemblée ou dans les tribunaux, ils se mêlaient à la conversation des philosophes et des éducateurs, ils discutaient des affaires de la Cité ou réglaient celles de leur commerce.

Un père pouvait abandonner un bébé s'il était en mauvaise santé, s'il s'agissait d'une fille ou d'un enfant illégitime. L'enfant était alors placé dans un pot ou une marmite en terre et « exposé », c'est-à-dire déposé dehors. Il pouvait être alors recueilli par une femme sans enfants pour être élevé et devenir esclave. Sinon l'enfant mourait.

En Grèce, l'école n'était pas gratuite. Les garçons des riches citoyens allaient s'instruire dans les écoles dès l'âge de 7 ans : ils apprenaient à lire, à écrire, à calculer et à faire de la musique. Les enfants de milieux plus modestes apprenaient le métier de leur père.

Les filles restaient auprès de leur mère, leur instruction restant très sommaire : certaines apprenaient à lire et à écrire chez elles, mais les leçons sur la gestion d'un foyer étaient considérées comme les plus importantes.

Les seuls événements qui rompaient la régularité de la vie des femmes étaient les visites que certaines organisaient entre elles et les cérémonies religieuses qu'elles célébraient.

1 Thucydide, Livre II. Oraison funèbre prononcée par Périclès.

LES FEMMES DANS LA GRÈCE ANTIQUE

Dans l'Antiquité, il valait généralement mieux, pour une fille, naître à Rome, en Étrurie (le pays des Étrusques, en Italie centrale) ou en Égypte, plutôt qu'en Grèce, car les femmes grecques n'avaient aucun droit et étaient toute leur vie soumises à une autorité masculine (père, mari, frère, fils...). Comme les Grecques, les Romaines respectables sortaient peu de chez elles, mais au moins, elles pouvaient, dans certains cas, disposer librement de leur fortune. La femme étrusque, elle, avait plus de liberté : elle sortait beaucoup, participait aux banquets et transmettait son nom à ses enfants... Inutile de préciser qu'elle avait très mauvaise réputation en Grèce et à Rome ! L'Égyptienne était peut-être la plus chanceuse : elle jouissait des mêmes droits que son époux, elle pouvait posséder des biens et il est même arrivé plusieurs fois que l'Égypte soit gouvernée par une reine, alors que pour les Romains, les Étrusques et bien sûr les Grecs, il était impensable qu'une femme se mêle de faire de la politique... La principale mission des femmes, dans la Grèce antique, était de faire des enfants, ce dont se plaint Médée, l'héroïne d'une pièce de théâtre écrite au Ve siècle avant Jésus-Christ par le poète grec Euripide : "[...] nous sommes, nous autres femmes, la créature la plus misérable. [...] Ils disent de nous que nous vivons une vie sans danger à la maison tandis qu'ils combattent avec la lance. Piètre raisonnement : je préférerais lutter trois fois sous un bouclier que d'accoucher une seule."

L'HISTOIRE DES FEMMES, DÉCOUPÉE EN MORCEAUX !

Les historiens découpent l'histoire de la Grèce en plusieurs périodes. / Les "siècles obscurs" (ainsi nommés parce que l'histoire de la Grèce est mal connue pour cette époque lointaine) / Aucun texte de cette période concernant la vie et la place des femmes en Grèce n'est parvenu jusqu'à nous.

- La période archaïque (du grec archaios, "ancien") : les poètes attitrés à Mycènes évoquent la vie des reines et des filles du roi légendaires, mais mettent sans doute avec la vie des femmes de la noblesse à l'époque archaïque.
- La période classique (du latin classicus, "de première classe") : les témoignages sur la condition des femmes en Grèce sont nombreux pour cette époque, mais concernent principalement la cité d'Athènes. Quelques textes évoquent d'autres villes, et notamment Sparte, mais ils ont été écrits par des Athéniens. Il semble que à l'époque classique, les femmes grecques avaient moins de liberté qu'à l'époque archaïque.
- La période hellénistique (du "Hellènes", le nom que se donnaient les Grecs) et la période romaine : les lois et les traditions sont peu à peu devenues moins sévères vis-à-vis des femmes, au cours de ces périodes.

©Éditions Faton, *Arkéo junior* No 74, avril 2001

DE L'ENFANCE AU MARIAGE

LA FILLE PARFAITE ? SOURDE, MUETTE ET AVEUGLE !

Une jeune fille athénienne de bonne famille "vivait sous une stricte surveillance ; elle devait voir le moins de choses possible, en entendre le moins possible, poser le moins de questions possible" (extrait de l'Économique, œuvre de l'écrivain athénien Xénophon, V^e-IVe siècle avant J.-C.).

▲ L'éducation des filles consistait surtout à les préparer à être de bonnes maîtresses de maison, expertes dans l'art de filer la laine (comme les femmes que l'on voit ici) et de tisser des vêtements, et capables de diriger le travail des servantes (détail d'un décor peint, IVe siècle avant J.-C., musée du Louvre).

À Athènes, comme dans la plupart des autres villes grecques, il valait mieux naître garçon, car, explique le poète comique Posidippe, "un fils, on l'élève toujours, même si l'on est pauvre ; une fille, on l'expose [on l'abandonne dehors, à sa naissance], même si l'on est riche" !

Posidippe exagère volontairement, et il ne faut pas imaginer les rues des villes grecques pleines de bébés filles délaissés... Mais il est vrai que la misère pouvait pousser des parents à abandonner un nouveau-né et qu'ils avaient peut-être moins de regrets s'il s'agissait d'une petite fille... De plus, dans la société des nombreux dieux ou déesses, la naissance d'un garçon était en général mieux accueillie que celle d'une fille.

Jusqu'à l'âge de 7 ans environ, les enfants, filles et garçons, étaient élevés par leur mère, parfois assistée d'une nourrice. **Ensuite, les garçons allaient à l'école tandis que les filles, elles, restaient auprès de leur mère pour apprendre les tâches ménagères.** Dans certaines familles aisées, on leur enseignait aussi la musique et la couture, et un peu de lecture et de calcul.

Étape obligatoire dans la vie d'une "honnête femme", le mariage n'était pas une affaire d'amour, mais d'intérêt, un arrangement entre deux familles. **Et dans cette affaire, les jeunes filles n'avaient pas leur mot à dire : c'est leur père qui choisissait pour elles un "bon parti".**

L'heureux élu avait généralement une trentaine d'années alors que sa promise était bien souvent encore adolescente. Le philosophe Aristote (IVe siècle avant J.-C.) admettait que l'âge idéal du mariage était de 37 ans pour l'homme et 18 pour la femme. Cela évidemment, la vaste majorité des hommes politiques athéniens, mariés à l'âge de 6 ans ! Et le jeune fils était annoncé comme, et dans avec l'assemblée des jeunes, qui n'enseignait pas qu'elle épouse un parent ou un ami, un hasard à ne pas l'héritage reste dans la famille.

Le mariage se déroulait en deux temps : un contrat oral était d'abord passé entre le père de la fiancée et le futur époux qui recevait une dot (des biens) ; **puis les noces étaient célébrées lors d'une cérémonie privée** qui se déroulait souvent durant le mois de Gamélion (vers juin-juillet), "mariage" correspondant à cette fête de printemps.

Lors de cette cérémonie, la jeune épouse offrait aux dieux une mèche de ses cheveux et ses jouets de fillette, ce qui symbolisait le passage de l'enfance à la vie adulte. **Le père de la mariée organisait ensuite un banquet dans sa demeure, puis, dans la soirée, la mariée**, accompagnée d'un cortège bruyant aux flambeaux, **était conduite à la maison de son époux où, dorénavant, elle allait vivre. Son nouveau rôle était de donner des fils à son mari** afin de préserver le nom de famille et d'assurer l'avenir de la cité.

DES EXCEPTIONS : LES FILLES DE SPARTE

L'éducation des jeunes filles de la cité de Sparte était bien différente de celle qu'elles recevaient dans les autres cités grecques. Dans la vie des filles de Sparte, les exercices physiques tenaient une place très importante : il fallait qu'elles deviennent des femmes vigoureuses et saines, pour mettre au monde des enfants costauds, et surtout des fils qui seraient de robustes guerriers. Les jeunes filles spartiates, contrairement aux athéniennes, faisaient donc beaucoup de sport (course à pied, lutte...), vêtues de tuniques courtes pour être à l'aise. Cela choquait les Athéniens, qui les surnommaient phainomérides "apparaissant de cuisses" !

▲ Une jeune mariée, un peu inquiète, quitte la maison de ses parents, entraînée par son époux (boîte, Ve siècle avant J.-C., musée du Louvre).

Drapée dans ▲ ses vêtements et voilée, c'est ainsi que la jeune épousée assistait à son banquet de noces, à l'écart des hommes et entourée des autres femmes de la famille (statuette du IVe siècle avant J.-C., musée du Louvre).

Trois jours après son mariage, la jeune épouse (à droite) reçoit des cadeaux : coffres, boîtes, étoffes, vases, statuettes... (Décor d'un vase du IVe siècle avant J.-C., musée de l'Ermitage, Saint-Pétersbourg, Russie) ▼

©Éditions Faton, *Arkéo junior* No 74, avril 2001

ATHÉNIENNES, ESCLAVES OU ÉTRANGÈRES

LES FEMMES, À LA MAISON !

Toutes ? Non... Seulement les femmes respectables ! Celles-là, leurs maris "les tiennent sous clef et les gardent ; ils veulent qu'elles n'aient d'enfants que d'eux seuls, même s'ils sont idiots, vieux ou malades" écrit l'historien grec Plutarque, au Ier siècle...

▲ ***La femme grecque passait la plupart de son temps dans le gynécée qui se trouvait souvent au premier étage de la maison. La jeune femme que l'on voit ici a l'air de s'ennuyer un peu...***
À gauche, un lit apparaît derrière la porte ouverte d'une pièce : il s'agit peut-être du thalamos, la chambre à coucher que la femme partageait avec son mari (boîte, Ve siècle avant J.-C., musée du Louvre, Paris).

Une fois mariée, une femme n'avait pas davantage de liberté que lorsqu'elle vivait dans la maison de ses parents. À Athènes, la femme était toute sa vie placée sous l'autorité d'un kurios (tuteur), un homme de sa famille qui prenait les décisions à sa place : son père d'abord (si cela ci mourait, c'était un frère ou un oncle qui la remplaçait dans son rôle de tuteur) **puis son époux** (et si une femme se retrouvait veuve, c'est l'un de ses fils qui devenait son tuteur).

Les Athéniennes de bonnes familles ne participaient pas aux banquets, ne prenaient pas la parole en public et d'ailleurs, évitaient de se montrer dans les lieux publics... **Elles restaient la plupart du temps dans le gynécée, la partie de la maison qui leur était réservée.** "Une honnête femme doit rester chez elle, la rue est pour la femme de rien", disait le poète Ménandre au IVe siècle avant Jésus-Christ.

Ces femmes avaient cependant quelques occasions de prendre l'air et de se distraire : elles recevaient leurs amies le plus souvent l'après-midi, pour bavarder et déguster des friandises, **ou leur rendaient visite ; elles pouvaient parfois aller à l'agora des femmes**, un marché où étaient vendus des objets exclusivement féminins, **ou bien assister à des célébrations religieuses. Mais une femme respectable sortait toujours accompagnée**, ne serait-ce que d'une servante.

◀ ***Une servante debout devant sa maîtresse (relief du IVe siècle avant J.-C., musée archéologique d'Athènes).***

Les femmes de citoyens pauvres, elles, étaient bien obligées de sortir de chez elles pour aller travailler. De ce fait, elles avaient sans doute davantage de liberté que les épouses des riches citoyens. En revanche, elles étaient méprisées : ainsi, Euripide, un célèbre auteur de théâtre du Ve siècle avant J.-C., devait subir les moqueries de certains Athéniens parce que sa mère allait vendre au marché le pain qu'elle faisait pousser dans son jardin.

En dehors des filles et des épouses de citoyens, riches ou pauvres, il y avait à Athènes un très grand nombre de femmes esclaves (et d'hommes aussi). **Considérées comme des objets, des marchandises, elles étaient, pour la plupart, employées comme servantes.** Dirigées par la maîtresse de maison, elles filaient, tissaient, tenaient la maison propre et en ordre, préparaient les repas, s'occupaient des jeunes enfants.

Les seules femmes qui, à Athènes, pouvaient être vraiment libres et indépendantes étaient les femmes métèques, originaires d'une autre cité. Elles avaient même un avantage sur les hommes : la taxe spéciale que devaient payer les métèques résidant à Athènes était deux fois moins élevée pour les femmes que pour les hommes !

Certaines femmes métèques, épouses de riches commerçants métèques eux aussi, **vivaient probablement de la même façon que les épouses de citoyens.** D'autres, très pauvres, n'avaient pas un sort plus enviable que les esclaves. **Mais, parmi ces étrangères, il y avait celles que les Grecs appelaient les hétaïres et qu'ils prenaient pour compagnes, en dehors de chez eux, "pour leur plaisir". Les hétaïres se promenaient librement dans la cité, participaient aux fêtes et aux festins avec les hommes, discutaient avec eux...** Celles qui étaient entretenues par un homme généreux, étaient parfois très riches et s'occupaient elles-mêmes de la fortune qu'elles possédaient.

◀ ***Aller chercher de l'eau à la fontaine : une corvée et aussi une occasion pour les femmes de sortir de chez elles (vase, Ve s. avant J.-C., musée archéologique, Naples, Italie).***

Cette femme assise devant ▶ une poterie est peut-être en train de préparer un repas (IIIe siècle avant J.-C., musée de Paestum, Italie).

◀ ***Les seules femmes admises parmi les hommes lors des banquets étaient les esclaves et les hétaïres, qui distrayaient les convives en dansant ou en jouant de la musique (décor d'une coupe, Ve siècle avant J.-C., musée du Louvre).***

ASPASIE, QUELLE FEMME !

Pericles est un homme politique qui a joué un rôle très important à Athènes, au Ve siècle avant J.-C., en particulier le développement de la démocratie. Mais qu'il était marié et avait deux enfants, Pericles se sépara de son épouse pour vivre avec une hétaïre, Aspasie, dont il était très amoureux. Aspasie, qui était originaire de Milet, une cité d'Ionie alliée, a été décrite par les auteurs antiques comme une femme exceptionnellement intelligente. L'historien grec Plutarque affirme qu'elle "éclipsait les femmes d'Athènes les plus influentes en inspirant aux philosophes une conduite et grande complaisance", et que Pericles l'aimait et "admirait non seulement pour sa beauté, mais aussi pour "sa science et sa sagesse politique".

©Éditions Faton, *Arkéo junior* No 74, avril 2001

Comparaison des droits des femmes en Égypte et en Grèce au temps de l'Antiquité

Prénom :

Compare les droits d'une Égyptienne et d'une Grecque dans l'Antiquité. Recherche les informations nécessaires dans les textes et complète ce tableau.

	En Égypte	En Grèce
École		
Mariage		
Fortune		
Héritage		
Vie sociale		

Entre l'Égypte et la Grèce dans l'Antiquité, quel système social est le plus égalitaire entre les femmes et les hommes ? Pourquoi ?

.....

.....

.....

Donne un exemple, issu des textes que tu as lu, qui montre qu'un Égyptien a tout de même plus de droits qu'une Égyptienne.

.....

.....

.....